Tournan-en-Brie
MA VILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/101

ARRÊTÉ – RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Tournan-en-Brie,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des communes ;

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la demande de Madame ANICETTE en date du 6 mai 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité publique durant **la fête des voisins de l'Allée de Montécouvé à partir du samedi 23 mai 2026 à 16h00 jusqu'au dimanche 24 mai 2026 à 21h00 ;**

ARRÊTE

Article 1er : La circulation de tous les véhicules sera interdite, à partir du samedi 23 mai 2026 à 16h00 jusqu'au dimanche 24 mai 2026 21h00 dans l'Allée de Montécouvé afin d'assurer la sécurité publique.

Article 2 : Les panneaux de signalisation et si nécessaire des barrières Vauban seront installés par les services techniques pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités de la manifestation et publié dans les conditions habituelles. L'arrêté sera affiché sur place 7 jours avant la date de la manifestation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Par voie de conséquence, tout véhicule en infraction avec l'article 1 sera enlevé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté est établi en 3 exemplaires, destinés à la Mairie, au bénéficiaire qui se chargera de l'affichage sur site le jour de la manifestation, à la Gendarmerie.

A Tournan-en-Brie, le 12 MAI 2026

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE Seine-et-Marne

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Mairie de Tournan-en-Brie – Place E. de Rothschild – B.P. 10027 – 77221 TOURNAN CEDEX
Tél :01.64.42.52.42 - Fax : 01.64.07.18.98 - www.tournan-en-brie.fr - E-mail : info@tournan-en-brie.fr

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)